LE CENTRE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

États Financiers

Le 31 décembre 2024

LE CENTRE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	5
État de l'évolution des actifs nets	6
État des résultats	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 12

Amstutz Inc.

Comptables Professionnels Agréés

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
LE CENTRE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Opinion avec réserve - Nous avons effectué l'audit des états financiers de LE CENTRE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et l'état des résultats, l'état de l'évolution des actif nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences au problème décrit dans la section *"Fondement de l'opinion avec réserve"* de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve - Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme reçoit des apports pour financer ses activités pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit des produits de cette nature s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme, et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des apports reçus, du résultat net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et 2023, des actifs courants au 31 décembre 2024 et 2023, et des actifs nets au 1er janvier et 31 décembre 2024 et 2023. Notre opinion d'audit a été modifiée au 31 décembre 2023 en fonction de cette limite.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *"Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers"* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers - La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers - Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de

6600 aut. Transcanadienne, suite 202, Pointe-Claire, Québec H9R 4S2 Tel: (514) 694-2884 Fax: (514) 694-0136

fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

•nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

•nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

•nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

•nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

•nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par R. Amstutz CPA auditeur
Le 17 avril 2025
Montréal, Québec
Permis No: A105202

LE CENTRE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
BILAN
au 31 décembre 2024

	2024	2023
ACTIFS		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	512 810 $	507 079 $
Débiteurs (note 3)	58 871	27 269
Frais payés d'avance	1 953	1 882
	573 634	536 230
IMMOBILISATIONS (note 4)	17 270	15 759
	590 904 $	551 989 $
PASSIFS ET ACTIFS NETS		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	43 230 $	41 244 $
Apports reportés (note 5)	342 152	291 873
	385 382	333 117
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	17 270	15 759
Grevés d'affectations d'origine interne (note 6)	138 084	138 084
Non affectés	50 168	65 029
	205 522	218 872
	590 904 $	551 989 $

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....administrateuradministrateur

.....administrateuradministrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CENTRE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Investis en immobilisations	Fonds Grevés d'affectations d'origine interne (note 6)	Non affectés	2024 Total	2023 Total
Solde au début de l'exercice	15 759 $	138 084 $	65 029 $	218 872 $	159 328 $
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	-	(13 350)	(13 350)	59 544
Fonds grevés d'affectations d'origine interne	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	6 643	-	(6 643)	-	-
Amortissement	(5 132)	-	5 132	-	-
Solde à la fin de l'exercice	17 270 $	138 084 $	50 168 $	205 522 $	218 872 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CENTRE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
ÉTAT DES RÉSULTATS
Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Subventions et dons		
Centraide		
Operations	110 001 $	172 163 $
Projet	148 874	119 949
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		
Opérations	255 288	245 898
Gouvernement du Canada		
Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme	-	51 887
Fondation Lucie et André Chagnon	307 412	-
Fondation Familiale Trottier	40 000	-
Produits de formation et contrats	118 841	48 593
Fonds de relance des services communautaires	109 375	71 201
Divers	19 989	11 065
Dons et projets	4 250	214 721
	1 114 030	935 477
CHARGES		
Salaires et charges sociales	843 211	692 210
Honoraires professionnels	166 184	101 851
Formation	32 827	9 776
Loyer	19 703	19 140
Déplacements et repas	17 956	8 429
Site Web - développement et entretien	11 713	10 606
Traduction	9 053	5 671
Location de locaux et d'équipements	6 101	1 512
Amortissement	5 132	4 319
Fournitures de bureau et équipement	4 576	5 444
Télécommunications	2 221	3 347
Rapport annuel	2 100	2 346
Entretien et réparations	2 252	-
Intérêts et frais bancaires	1 726	1 242
Cadeaux	1 462	4 770
Taxes and permits	400	-
Assurance	361	1 866
Abonnements et cotisations	283	796
Publicité et promotion	80	1 077
Taxes d'affaires	39	38
Divers	-	1 493
	1 127 380	875 933
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(13 350) $	59 544 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CENTRE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(13 350)$	59 544 $
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	5 132	4 319
	(8 218)	63 863
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT		
Débiteurs	(31 602)	109 293
Frais payés d'avance	(71)	1 119
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 986	(9 775)
Apports reportés	50 279	74 477
	12 374	238 977
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(6 643)	(8 485)
	(6 643)	(8 485)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 731	230 492
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE au début	507 079	276 587
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE à la fin	512 810 $	507 079 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CENTRE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre a été constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 17 novembre 1999 et il est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le Centre a pour mision de contribuer à bâtir un monde plus juste socialement en soutenant la santé et le bien-être des organismes communautaires du Québec. En soutenant le développement organisationnel, en offrant de la formation, en diffusant des ressources, en produisant de la recherche et en renforçant les liens entre les organismes à but non lucratif, le Centre contribue à promouvoir la vitalité du secteur communautaire dans la province.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatations des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux indiqués ci-dessous:

Équipement de bureau	-	20%
Équipement informatique	-	30%
Matériel de référence et livres	-	20%

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	31 372 $	6 347 $
Taxes de vente à recevoir	27 499	20 922
	58 871 $	27 269 $

4. IMMOBILISATIONS

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	
Équipement de bureau	27 926 $	21 172 $	6 754 $	3 917 $
Équipement informatique	47 719	37 203	10 516	11 842
Matériel de référence et livres	7 128	7 128	-	-
	82 773 $	65 503 $	17 270 $	15 759 $

L'amortissement de l'exercice s'élève à 5 132$ (2023 - 4 319$).

5. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice. Ces montants sont généralement utilisés au cours du prochain exercice et comptabilisés comme revenus à ce moment. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	2023	Encaissement	Constatés à titre de revenus	2024
Centraide	78 874 $	315 001 $	258 875 $	135 000 $
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Opérations	124 835	260 905	255 288	130 452
Fondation Lucie et André Chagnon	32 962	351 150	307 412	76 700
Fonds de relance des services communautaires	55 202	54 173	109 375	-
	291 873 $	981 229 $	930 950 $	342 152 $

6. FONDS GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a grevé d'affectations d'origine interne des ressources totalisant 138 084$. Un montant de 120 000$ doit être utilisé comme réserve d'urgence. Un montant de 2 084$ doit être utilisé pour un don à un organisme autochtone. La balance de 16 000$ sera utilisée pour l'amélioration des conditions de travail.

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

7. RÉGIME DE RETRAITE

L'organisme contribue à un régime de retraite (le RRFS-GCF) à prestations déterminées interentreprises de type salaire carrière. Il s'agit d'un régime de retraite par financement salarial visé par le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (R-15.1,r.7) et dispositions accessoires.

Le régime garantit le versement des rentes promises. La charge pour l'employeur pour ce type de régime se limite à verser les cotisations convenues. Au cours de l'exercice, les cotisations ont été de 2,0% des salaires cotisables pour une charge de retraite de 16 435$ (2023 - 7 190$).

8. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme est locataire d'un bureau en vertu d'un bail de 2 ans débutant le 1 août 2023 et échéant le 31 juillet 2025. Le loyer minimal pour la prochaine année est 10 800$.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2024.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses comptes fournisseurs et charges à payer.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.